



# **DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE**

**Formation INITIALE et  
Formation modulaire pour les**

**CAP AEPE-ASSP-SAPAT-ADVDF-DEAES-  
DEAVS-DEAMP-MCAD-ASMS-ARM-  
AMBULANCIER**

19 rue Victor Hugo  
78350 Jouy-en-Josas  
tél : 01 39 46 58 67  
fax : 01 39 46 18 85  
ecole.j.blum@wanadoo.fr  
www.ecolejeanneblum.fr

Centre de formations sanitaires et sociales  
Aide-Soignant - Auxiliaire de Puériculture  
Assistant de Vie aux Familles - Accompagnant Educatif Petite Enfance  
Association déclarée - SIRET 301 790 986 00022  
OF enregistré sous le n°11780275474 - APE 8559B

# **LE METIER D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE**

## FONCTION ET ACTIVITE

L'auxiliaire de puériculture répond aux besoins quotidiens de l'enfant de la naissance à l'adolescence qu'il soit bien portant, malade ou handicapé sous la responsabilité de l'infirmière, de la puéricultrice, de l'éducatrice de jeune enfant ou de la sage-femme.

- ✓ Elle réalise des soins individualisés d'hygiène et de confort à l'enfant.
- ✓ Elle observe des modifications de l'état de santé et du comportement de l'enfant.
- ✓ Elle accompagne l'enfant dans son développement psycho-moteur, intellectuel et affectif.
- ✓ Elle participe à l'éveil de l'enfant.
- ✓ Elle aide à la parentalité
- ✓ Elle participe à l'hygiène de l'environnement

## EXERCICE PROFESSIONNEL

En milieu hospitalier (pédiatrie, néonatalogie, maternité, enfants porteur de handicap)

Ou en milieu extra-hospitalier (structure d'accueil de la Petite Enfance, Aide Sociale à l'Enfance...)

## PRESENTATION DE L'ECOLE JEANNE BLUM

L'école JEANNE BLUM est une association loi 1901 à but non lucratif, créée par Madame Blum en 1974. Sa vocation est de remettre à niveau un public souhaitant préparer les concours d'admission dans les instituts de formation d'Auxiliaire de Puériculture et d'Aide Soignante et d'assurer des formations diplômantes correspondantes.

## LA FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

<p><u>Textes de référence :</u> Arrêté du 7 avril 2020 modifié portant sur les modalités de sélection Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au DEAP</p>	<p><u>Durée de la formation :</u> 1540h avec une alternance d'enseignements théoriques et pratiques soit 770h en centre et 770h en entreprise</p>
<p><u>Prérequis :</u> - Etre âgé(e) de 17 ans révolus à la date d'entrée en formation - Aucune condition de diplôme - Admission sur dossier puis sur entretien - Etre à jour de ses vaccinations obligatoires + pass vaccinal complet - Etre déclaré apte à l'exercice de la fonction d'Aide-Soignant par un médecin agréé par l'ARS</p>	<p><u>Public</u> - Tout Public</p>
<p><u>Projet pédagogique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Acquisition de :<ul style="list-style-type: none"><li>• méthodes de travail</li><li>• connaissances théoriques et pratiques</li><li>• compétences professionnelles</li></ul></li><li>- Développement d'aptitude d'analyse de situation</li><li>- Développement d'aptitudes personnelles</li></ul>	<p><u>Formateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Equipe pluridisciplinaire composée d'infirmières puéricultrice DE, et d'une psychologue.</li><li>- Professionnels avec des compétences spécifiques intervenant ponctuellement (ergothérapeute, juriste, médecins...)</li></ul>
<p><u>Nombre de participants :</u> 25 élèves par promotion</p>	<p><u>Validation :</u> - Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture</p>

L'école Jeanne Blum s'appuie sur des valeurs qui sont à la base de son enseignement et qui mettent en avant la personne humaine ainsi que son potentiel :

*« Chaque individu possède en lui-même un potentiel qui lui permet d'enrichir les autres et de l'aider à répondre par lui-même aux questions qu'il se pose »*

## L'ORGANISATION DE LA FORMATION

**Du 2 septembre 2022 au 31 juillet 2023**

La formation repose sur une alternance d'enseignement théorique et de stages en structures de soins.

### ➤ L'ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

est dispensé de 9h à 17h (35h hebdomadaires) à l'École Jeanne Blum.

### ➤ LES STAGES

Sont situés essentiellement dans les Yvelines et les départements limitrophes.

Les horaires des stages dépendent des terrains de stage (35h hebdomadaires)

### ➤ LES CONGÉS

- 3 semaines pour les stagiaires de la formation initiale

## LE DIPLOME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Selon les modalités définies par l'arrêté du 10/06/2021.

Il s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel, selon les critères d'évaluation définis dans le référentiel de formation :  
Le diplôme est délivré par la DRIEETS sur décision du Jury Final.

## CONDITIONS À REMPLIR POUR ÊTRE AUTORISÉ(E) A SE PRÉSENTER AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

### *Pour faire acte de candidature :*

Etre âgé de 17 ans révolus, à la date d'entrée en formation

L'admission est soumise à l'étude d'un dossier et d'un entretien destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

### *Attendus et critères du dossier de sélection :*

ATTENDUS	CRITÈRES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

## CALENDRIER DE LA SÉLECTION

<i>Inscriptions</i>	<i>28 mars au 10 juin 2022</i>
<i>Date limite du dépôt des dossiers</i>	<i>Vendredi 10 juin 2022</i>
<i>Jury de sélection examen des dossiers et entretien</i>	<i>Du lundi 13 juin au jeudi 30 juin 2022</i>
<i>Communication des résultats</i>	<i>Lundi 4 juillet 2022 à 14 h 00</i>

**Les résultats sont affichés sur la porte extérieure de l'école, envoi postal, et mis en ligne sur le site de l'école**

### **Informations complémentaires**

Les candidats en situation de handicap peuvent demander lors du dépôt du dossier, un aménagement des conditions de déroulement. Veuillez nous joindre au moment de l'inscription votre justificatif (*document émanant de la MDPH*) sans ce document vous ne pourrez en bénéficier.

### **Vaccins**

Pour entrer en formation qualifiante quelques vaccins sont obligatoires :

- Diphtérie, Tétanos, Polio
- Hépatite B : En application du décret d'août 2013, nous vous informons que vous devez être **immunisé contre l'hépatite B avant votre entrée en formation**. Cela impose que vous ayez fait trois injections contre l'hépatite B et que votre sérologie soit positive. Cette sérologie se fait deux mois au minimum après la dernière injection. Merci de vérifier votre carnet de vaccination et d'anticiper cette démarche afin de vous mettre à jour.
- Pass vaccinal complet valide

## **FRAIS DE SCOLARITÉ**

### **Frais de scolarité annuels pour la formation initiale :**

- 8700 € (possibilité de payer en 12 fois)

### **Pour les candidats titulaires des dispenses suivantes :**

CAPAEPE	6565 € - 1176 h de formation
ASSP	5616 € - 1022 h de formation
SAPAT	7277 € - 1414 h de formation
TP ADVF	6486 € - 1169 h de formation
TP ASMS	7040 € - 1218 h de formation
DEAES référentiel 2021	5379 € - 1071 h de formation
DEAES référentiel 2016 DEAVS-DEAMP-MCAD	6486 € - 1169 h de formation
ARM référentiel 2019	6249 € - 1148 h de formation
Ambulancier référentiel 2006	6498 € - 1170 h de formation

Une prise en charge de la formation est possible par le Conseil Régional pour un certain nombre de candidats issus de la liste principale de notre école sous les conditions suivantes :

**25 places totales :**

- Dont 22 places subventionnées par le Conseil Régional
- 2 reports de formation
- 1 place réservée aux agents de services hospitaliers qualifiés. (ASHQ)

La région prend en charge **En Priorité** le public éligible au SPRF (niveau III) des élèves sortis du système scolaire depuis moins de deux ans (à l'exception faite des apprentis), des jeunes inscrits en mission locale, des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA, remplissant les conditions suivantes :

- n'avoir obtenu **aucun** diplôme, titres ou certification

en fonction des places restantes à répartir :

- les demandeurs d'emploi inscrits depuis 6 mois au pôle emploi à l'entrée en formation
- les bénéficiaires des contrats aidés (CAE, CIE, Emploi Avenir)
- les bénéficiaires du RSA
- les jeunes inscrits en mission locale

Frais divers	
Tenue professionnelle (stages)	50 €
Cantine : tarif actuel du repas	4.20 €
Frais de dossiers	100 €



# CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

## Inscription gratuite

Faire parvenir à l'école Jeanne Blum avant le **10 juin 2022**

Les documents suivants à **classer dans l'ordre ci-dessous**  
**(critère pris en compte dans la grille de sélection )**

- La fiche d'inscription ci-jointe dûment remplie en n'omettant pas de fournir les pièces justificatives demandées dans les différentes rubriques.  
Une photo à coller sur la fiche d'inscription.
- 2 enveloppes affranchies (**format 110x220 DL**) au tarif en vigueur, libellées à vos noms et adresse (**merci de respecter le format demandé**) toute enveloppe non conforme à ce format sera retournée.
- Une photocopie de la carte d'identité, ou de votre passeport ou du titre de séjour, ces documents doivent être en cours de validité à l'entrée en formation.
- Une lettre de motivation **manuscrite** accompagnée d'un Curriculum Vitae.
- Un document **manuscrit** de 2 pages maximum, relatant, au choix, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit votre projet professionnel, en lien avec les attendus de la formation.
- La photocopie de vos diplômes ou titres traduits en français.

- Le cas échéant, la photocopie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaire des classes de premières et terminale.
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (s).
- Vous pouvez également joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive ...) en lien avec la profession d'AP

Pour les ressortissants hors Union Européenne, si votre niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié au regard de votre parcours scolaire, de vos diplômes et titres ou de votre parcours professionnel vous devez joindre à votre dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieure au niveau précisé B2. A défaut : joindre tous documents permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.



## FICHE D'INSCRIPTION À LA FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Année scolaire 2022/2023

**à renvoyer avec les pièces justificatives**

Cochez les diplômes qui vous dispensent de certains modules

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> CAP AEPE       | <input type="checkbox"/> DEAES référentiel 2021                  |
| <input type="checkbox"/> BAC ASSP-SAPAT | <input type="checkbox"/> DEAES-DEAVS-DEAMP-MCAD référentiel 2016 |
| <input type="checkbox"/> TP ADVF        | <input type="checkbox"/> ARM                                     |
| <input type="checkbox"/> TP ASMS        | <input type="checkbox"/> AMBULANCIER                             |

**NOM** .....

**PRENOM** .....

**NOM D'EPOUSE** .....

**DATE DE NAISSANCE** ..... **NATIONALITE :** .....

**LIEU DE NAISSANCE** Ville .....

Département ou Pays .....

**N° SECURITE SOCIALE** .....

**SITUATION FAMILIALE** .....

**NOMBRE D'ENFANTS** ..... **AGE DES ENFANTS** .....

**ADRESSE** .....

Code Postal

Commune

**TELEPHONE** ..... **Portable** .....

**ADRESSE MAIL** .....

**PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE** .....

Tél : .....

**La liste des résultats sera diffusée sur le site Internet de l'école :**

[www.ecolejeanneblum.fr](http://www.ecolejeanneblum.fr)

**Autorisez-vous la diffusion de votre nom** oui  non

**En l'absence de réponse, votre nom ne figurera pas sur le site**

**Je soussigné(e).....atteste sur l'honneur  
l'exactitude des renseignements ci-dessus et avoir pris connaissance des  
conditions administratives et financières de la formation.**

**A** ..... **Le**.....**Signature**